

The image shows the interior of a church, focusing on the organ and a large stained glass window. The organ is made of dark wood and has several tall, cylindrical pipes. The stained glass window is circular and features a central yellow panel with the letters 'IHS' in red. The window is surrounded by colorful glass in shades of blue, red, and yellow. The ceiling is made of dark wood with a complex, geometric pattern. The floor is made of dark wood. The lighting is warm and focused on the organ and window.

**RESTAURATION DE L'ORGUE  
DU TEMPLE PROTESTANT  
DE LEVALLOIS-PERRET**

**DOSSIER DE RECHERCHE  
DE FINANCEMENT**



# PRESENTATION SYNTHÉTIQUE

Madame, Monsieur,

Notre objectif est la restauration de l'orgue centenaire du temple de la Petite Etoile<sup>1</sup>, pour continuer et développer nos projets culturels et éducatifs. Ceux-ci s'appuient sur des relations engagées avec des organismes culturels locaux (conservatoire Maurice-Ravel de Levallois et organismes privés). (Annexes 6 et 7)

Depuis plusieurs années, un programme de concerts et de rencontres éducatives est mis en œuvre (Annexe 8).

La restauration de l'instrument est estimée à 120 000 €, selon le devis établi par le facteur Plet (Annexe 1).

Vous trouverez dans le rapport ci-dessous et dans les annexes, tous les détails de ces projets.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations et envisager avec vous les différentes formes de contribution.

Par avance, nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cet instrument et au présent dossier.

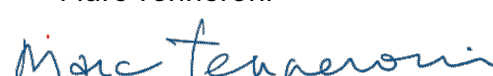
Fait à Levallois-Perret, le 15/11/2024

Samuel Amedro



Président de l'ACREPU-RP  
Propriétaire du temple et de  
l'orgue  
Maître d'ouvrage

Marc Tenneroni



Président de l'AOPE<sup>2</sup>  
Association culturelle  
chargée de mettre en  
œuvre le projet culturel  
et éducatif  
Maître d'oeuvre

---

<sup>1</sup> Temple protestant de Levallois-Perret

<sup>2</sup> AOPE : Amis de l'Orgue de la Petite Etoile (association culturelle loi 1901)



# **SOMMAIRE**

## **Page 6 PRESENTATION DETAILLEE**

**Un projet culturel...  
... et éducatif**

**Un projet immobilier...  
... avec une histoire...  
... et un futur !**

## **Page 13 ANNEXE 1 : DEVIS DU FACTEUR D'ORGUE PLET**

## **Page 24 ANNEXE 2 : DEVIS DU FACTEUR D'ORGUE CICCHERO.**

## **Page 25 ANNEXE 3 : DEVIS DU FACTEUR LEMBOUCHER**

## **Page 27 ANNEXE 4 : STATUTS DE L'AOPE**

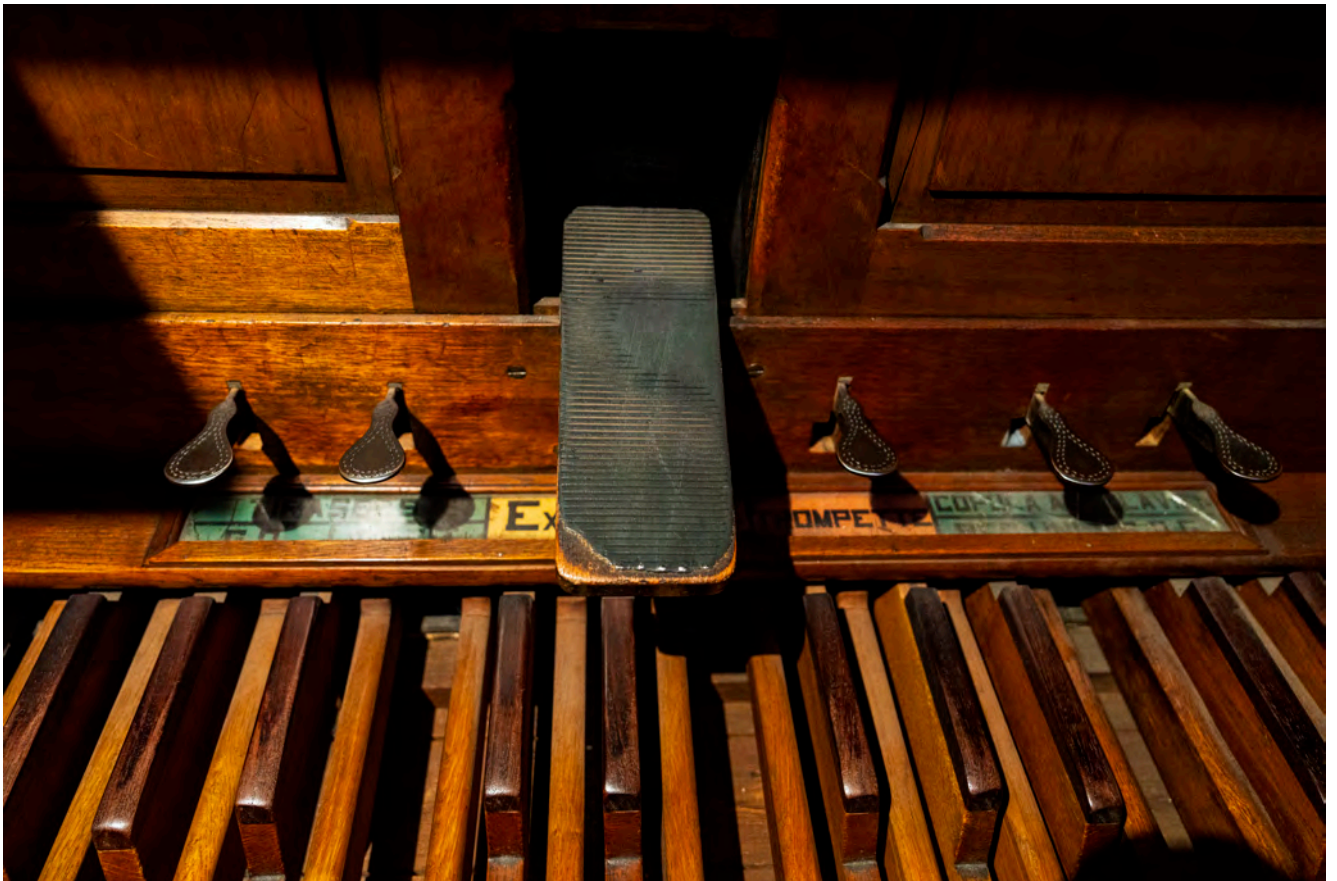
## **Page 34 ANNEXE 5 : EQUIPE DE L'AOPE**

## **Page 35 ANNEXE 6 : RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE-RAVEL, LEVALLOIS-PERRET**

## **Page 36 ANNEXE 7 : CONVENTION AVEC L'ACMA**

## **Page 38 ANNEXE 8 : HISTORIQUE DES CONCERTS**

## **Page 39 ANNEXE 9 : PUBLIC POTENTIEL**



# PRESENTATION DETAILLEE

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons de votre part, une participation financière aux travaux de restauration de l'orgue centenaire du temple de la Petite Etoile<sup>3</sup>, situé à Levallois-Perret (Hauts-de Seine, France), dont le montant s'élève à environ 120 000 €<sup>4</sup>.

Cette restauration trouve son intérêt dans le cadre de nos projets culturels et éducatifs, ce qui suppose le maintien en bon état du patrimoine immobilier.

## **Un projet culturel...**

La situation géographique du temple, ses qualités esthétiques et acoustiques, ont retenu l'intérêt des musiciens à la recherche d'un lieu pour se produire.

Depuis l'origine du bâtiment, les responsables ecclésiastiques ont largement ouvert les portes du temple à la fois aux artistes et au public toujours plus nombreux.

Pour mieux structurer et développer l'activité culturelle, les responsables de l'église ont proposé en juin 2020, la création de l'AOPE, association loi 1901 à but culturel.

Autour de son président, également musicien et organiste, s'est regroupée une équipe<sup>5</sup> motivée aux compétences diversifiées.

Son action a pour but la mise en place d'une saison culturelle, et des relations durables avec des organismes d'enseignement musical et artistique locaux :

- Programme de manifestations avec le conservatoire Maurice-Ravel de Levallois-Perret<sup>6</sup>,
- Convention avec l'ACMA<sup>7</sup>, dont l'activité est exercée à Levallois-Perret.

---

<sup>3</sup> Temple protestant

<sup>4</sup> Annexe 1

<sup>5</sup> Annexe 5

<sup>6</sup> Annexe 6

<sup>7</sup> Annexe 7



*Phot. Harand.*

ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE LEVALLOIS  
M. Charles LETROSNE, Architecte  
7, Rue de Corneilles.



Les musiciens amateurs ont également leur place dans le programme des manifestations. L'AOPE facilite la rencontre d'un public avec des groupes de musiciens amateurs, afin d'encourager tous ceux qui, en fonction de leurs moyens, ont une activité culturelle.

### **... et éducatif**

Plusieurs manifestations mettent en scène des élèves des organismes cités ci-dessus. Le programme musical étudié durant l'année scolaire est interprété hors les murs, en présence d'un public nouveau. Cette prestation accroît la maturité musicale des élèves.

Le temple a toujours accueilli les élèves de classes d'orgue à la recherche d'un instrument pour préparer leurs examens et concours.

Dans le cadre de ses activités et de sa programmation, l'AOPE ne sélectionne pas uniquement des groupes de musiciens de haut-niveau. Elle permet à des jeunes musiciens de restituer le résultat de l'apprentissage artistique suivi.

### **Un projet immobilier...**

L'orgue situé dans le temple protestant de Levallois-Perret, a été construit en 1913 et agrandi en 1920, par le facteur Mutin-Cavaillé-Call. Cet édifice achevé en 1912, figure depuis 1985 sur la liste des Monuments historiques du ministère de la culture<sup>8</sup>.

Dès l'origine les constructeurs du temple ont prévu l'installation de l'orgue : Comment concevoir l'exercice du culte sans musique ?

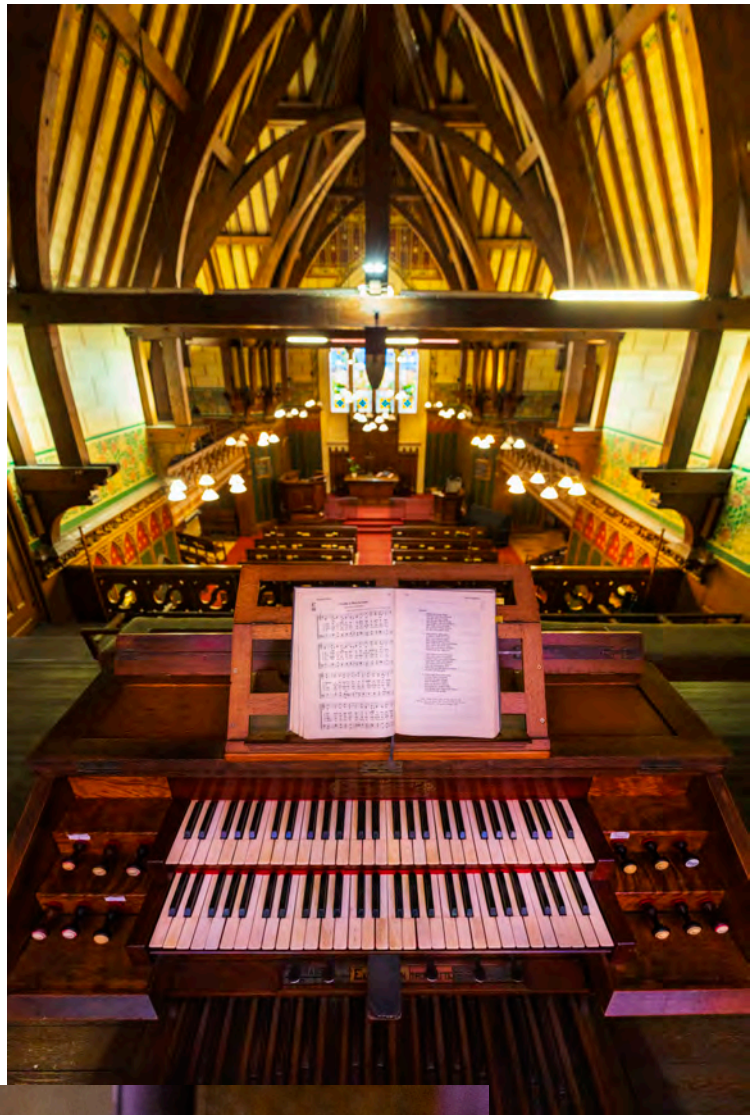
Deux arguments sont à l'appui de cette thèse :

- L'aspect esthétique : l'orgue est situé sur la tribune à l'arrière du temple. Les buffets en chêne massif encadrent le vitrail en forme de rosace. L'aspect uniquement « utilitaire » de l'instrument est gommé par la manière avec laquelle les architectes l'ont situé dans son cadre, à la façon d'un joyau dans sa châsse.
- La qualité acoustique : L'orgue est à la taille du temple. La conception du temple, notamment la charpente ouverte, contribue à sa qualité acoustique. Le lieu est agréable aussi bien pour les offices que pour des concerts. Apprécié aussi bien par les auditeurs que par les musiciens.

En d'autres termes, l'orgue et le temple forment un tout. Entretenir le temple et oublier l'orgue, c'est rompre un équilibre, une unité. Le lieu ne sera jamais plus le même sans l'instrument.

---

<sup>8</sup> L'orgue n'est pas classé aux monuments historiques.



Autre point important : le temple est au milieu de la cité ! Environ 450 000 âmes<sup>9</sup> sont à moins d'une demi-heure à pied (et donc encore moins en transport en commun) du temple.

Cet ensemble immobilier (bâtiment et instrument) au cœur d'une population nombreuse, est indispensable au développement de nos projets.

### **... avec une histoire...**

La construction du temple est suivie par celle d'un bâtiment annexe pour les activités sociales et de bienfaisance (foyer du jeune travailleur, club du 3<sup>ème</sup> âge, vestiaire en relation avec les services sociaux de la Mairie de Levallois-Perret, assistance administrative).

La paroisse a toujours tenu son rôle-: les bâtiments et l'instrument sont correctement entretenus. Le bâtiment est parfaitement clos et sain. La température est constante en hiver (13°).

Les travaux de rénovation envisagés sont complémentaires aux travaux d'entretien réalisés :

- en 2002<sup>10</sup> : réfection des 54 soufflets moteurs,
- en 2006 et 2007<sup>11</sup> : modification du système de soufflerie, rénovation des porte-vents, création d'une boîte de répartition (boîte à rideau), dépose complète de tous les tuyaux et rénovation complète des sommiers et des soufflets.

### **... et un futur !**

Selon les termes du facteur Plet<sup>12</sup>,

*« Bien entretenu jusqu'à aujourd'hui, il (l'orgue) est en bon état général de fonctionnement, [...] et il manque peu de choses pour achever la restauration complète de ce bel instrument. Peu de choses mais l'essentiel : le travail sonore.*

*En effet, les opérations réalisées dans les années 1970 peuvent être qualifiées de malheureuses et rétrospectivement destructrices. En effet, force est de constater son manque de présence dans l'édifice : baisse des pressions et bouches baissées expliquent assez certainement cela. Il convient donc de revenir sur ce point par une restauration scrupuleuse de la tuyauterie.*

*Nos dernières visites nous ont aussi permis de constater que la disposition retenue lors de la conception de cet instrument et lors des modifications intervenues au cours des années 1920 font que certaines parties sont très difficilement accessibles voire clairement*

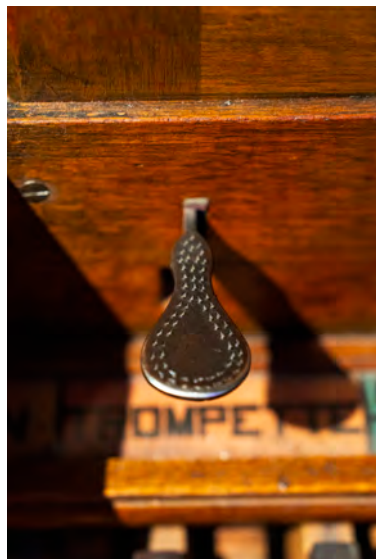
---

<sup>9</sup> Annexe 9

<sup>10</sup> Annexe 2

<sup>11</sup> Annexe 3


<sup>12</sup> Annexe 1



Les Amis de l'Orgue de la Petite Étoile vous invitent

**Charpentier**  
*Litanies à la Vierge, Magnificat*  
 Lambert, Lully, Montéclair...

Département de musique ancienne  
 du conservatoire Maurice-Ravel



Jeudi 23 mai 2024  
 à 19h30

Temple protestant  
 85 rue Anatole France, Levallois  
 Avec le soutien de la ville de Levallois

Entrée libre

*inatteignables, alors qu'elles contiennent des pièces devant faire l'objet de réglages (moteurs pneumatiques de la Soubasse notamment). Il convient donc si l'on veut pérenniser les travaux envisagés en permettant la maintenance ordinaire de cet orgue de faire quelques modifications de la structure. »*

Les travaux envisagés ont donc pour but, selon les termes du facteur et selon notre volonté, de retrouver la qualité sonore de l'instrument mise en place par son concepteur et qui a fait toute la réputation de ce facteur dans toute l'Europe... et l'intérêt de notre instrument dès sa construction.

Cette restauration a pour but d'annuler les travaux effectués en 1960/1961 qui ont consisté en un remaniement complet de la conception sonore de l'orgue, par la modification de l'harmonisation et la transformation des jeux. A l'époque, l'instrument a été mis au goût du jour dans l'objectif de favoriser le répertoire baroque essentiellement.

Nous souhaitons rendre l'instrument plus attrayant pour les organistes par une sonorité plus agréable et la modification des jeux, permettant une meilleure interprétation des répertoires classiques et romantiques. Le public y trouvera également son compte.

Des travaux spécifiques apporteront des modifications dans l'aménagement de l'instrument, afin de faciliter l'accès aux différents organes (tuyaux, soufflets, réservoir, commande pneumatiques) et de réduire le temps (et donc les coûts) de maintenance.<sup>13</sup>

D'un point de vue financier, la paroisse s'est acquittée des travaux d'entretien réalisés jusqu'en 2007. Ils ont représenté une charge significative de son budget. Depuis 2020, les ressources de l'AOPE contribuent à couvrir les charges liées aux projets culturels et éducatifs et à l'entretien courant de l'orgue.

Pour le financement de la rénovation, étant donné que l'immeuble (temple et orgue), sont affectés à l'association culturelle, le propriétaire est dégagé de cette obligation. Il incombe donc à l'AOPE de lever les fonds qui permettront de réaliser ces travaux. Le conseil d'administration de l'AOPE, en raison de son modèle économique et de son absence de capitaux propres, n'envisage pas de recourir à l'emprunt.

Le financement de cette opération sera donc réalisé par le recours aux financements extérieurs : investisseurs institutionnels, collectivités locales, fondations et particuliers.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre dossier.

---

<sup>13</sup> Comme précisé par le facteur, il est actuellement impossible aujourd'hui de régler la Soubasse. En d'autres termes, certaines notes du pédalier fonctionnent aléatoirement. Cette situation est particulièrement délicate à gérer pour le musicien et perturbante pour l'auditeur, car il s'agit de notes fondamentales.

Macey, le mardi 12 mars 2024

Monsieur le Président de l'AOPE  
83 rue Anatole France  
92 300 LEVALLOIS PERET

Commune : Levallois-Peret  
Édifice : Temple  
Travaux : restauration partielle

## DEVIS DE RESTAURATION PARTIELLE

### Introduction

Lors de notre première visite de l'instrument, à l'occasion d'un entretien peu de temps avant les fêtes de Noël 2021, il nous a été demandé de fournir une estimation du coût des travaux à prévoir sur l'instrument du temple de Levallois. Une seconde visite d'entretien puis une visite d'étude ont eu lieu en février 2022 et nous avons pu ainsi approfondir notre connaissance de l'instrument pour aboutir au présent devis. Enfin, une réunion sur place en présence des organistes, de madame la Pasteure et de Michel Boedec organiste professionnel, a eu lieu en février 2024, afin de préciser le projet et de parfaire l'étude de la structure. En effet, il était nécessaire de voir en présence de tous les acteurs dans quelle mesure les travaux prévus pouvaient impacter ou non la géométrie intérieure actuelle du temps.

L'orgue présent dans ce joli temple classé Monument Historique est un orgue à deux claviers et pédalier construit par Charles Mutin en 1912 (opus 1020) puis agrandi dans les années 1920. Il dispose de 12 jeux sur deux sommiers, disposés de chaque côté de la console contre les murs latéraux de la tribune, dégageant ainsi la verrière décorée donnant plein ouest. Il a été réharmonisé dans les années 1960 ou 1970 par des opérations lourdes sur la tuyauterie. Bien entretenu jusqu'à aujourd'hui, il est en bon état général de fonctionnement, plusieurs organes importants (sommiers, alimentation, mécanique) ont été refaits au cours de la précédente décennie et il manque peu de choses pour achever la restauration complète de ce bel instrument. Peu de choses mais l'essentiel : le travail sonore.

En effet, les opérations réalisées dans les années 1970 peuvent être qualifiées de malheureuses et rétrospectivement destructrices. En effet, force est de constater son manque de présence dans l'édifice : baisse des pressions et bouches baissées expliquent assez certainement cela. Il convient donc de revenir sur ce point par une restauration scrupuleuse de la tuyauterie. Le rapport fournit en annexe présente le résumé de l'étude que nous avons pu mener au cours des différentes visites de cet instrument.

Ces dernières nous ont aussi permis de constater que la disposition retenue lors de la conception de cet instrument et lors des modifications intervenues au cours des années 1920 font que certaines parties sont très difficilement accessibles voire clairement inatteignables, alors qu'elles contiennent des pièces devant faire l'objet de réglages (moteurs pneumatiques de la Soubasse notamment). Il convient donc si

l'on veut pérenniser les travaux envisagés en permettant la maintenance ordinaire de cet orgue de faire quelques modifications de la structure.

## Composition

Dans l'ordre des chapes en partant depuis la console :

Composition actuelle (*étiquettes Mutin sur tirants*)

### I. Grand-Orgue 56 notes

1. Montre 8 (*Montre*)
2. Prestant 4 (*Prestant*)
3. Flûte 8 (*Flûte harmonique*)
4. Plein-Jeu III (*Bourdon 16*)

### II. Récit 56 notes

1. Bourdon 8 (*Cor de Nuit*)
2. Flageolet 2 (*Voix Céleste*)
3. Flûte 4 (*étiquette perdue ?*)
4. Dulciana 8 (*Gambe*)
5. Nazard 2 2/3 (*tirant plus récent*)
6. Trompette 8 (*Trompette*)
7. Tierce 1 3/5 (*tirant plus récent*)

### Pédale 30 notes

Soubasse 16 (*Soubasse*)

### Effets :

Tirasse GO / Tirasse R / Expression / Appel Trompette / Cop Récit Unisson / Cop Réc Oct Grave

Composition 1912

### I. Grand-Orgue 56 notes

1. Montre 8
2. Prestant 4
3. Flûte harmonique 8
4. Bourdon 16

### II. Récit 56 notes

1. Cor de Nuit 8
2. Voix Céleste
3. Flûte octaviane 4
4. Gambe 8
5. Nazard
6. Trompette 8

### Pédale 30 notes

Soubasse 16

## La composition prévue après travaux

### I. Grand-Orgue 56 notes

1. Montre 8 (*restaurée*)
2. Prestant 4 (*restauré*)
3. Flûte harmonique 8 (*reconstituée*)
4. Plein-Jeu III (*neuf en copie de facture*)

### Pédale 30 notes

Soubasse 16 (*restaurée*)

Tirasse GO / Tirasse R / Expression / Appel Trompette / Cop Récit Unisson / Cop Réc Oct Grave

### II. Récit 56 notes

1. Cor de Nuit 8 (*restauré*)
2. Voix Céleste 8 (*neuve en copie de facture*)
3. Flûte Octaviane 4 (*reconstituée*)
4. Gambe 8 (*restaurée*)
5. Nazard 2 2/3 (*restauré*)
6. Trompette 8 (*harmonie restaurée*)
7. Basson-Hautbois 8 (*neuf en copie de facture*)

## Description des travaux prévus

### 1. Démontage de la tuyauterie et des éléments à restaurer

Lors de leur dépose, tous les tuyaux seront soigneusement rangés dans des tiroirs indépendants, dont ils ne seront sortis que pour être nettoyés et restaurés. Après analyse des opérations de restauration nécessaires, les tuyaux les plus grands seront stockés verticalement afin d'éviter toute déformation, les plus petits supportant quant à eux d'être rangés à plat. Les tuyaux des façades, particulièrement fragiles, seront particulièrement protégés.

Le démontage concernera certains éléments de la partie instrumentale, soit :

- l'ensemble de la tuyauterie
- le bloc claviers
- les moteurs pneumatiques de la Soubasse 16 de pédale
- l'ensemble des pièces qu'il faudra déposer pour atteindre ces parties

### 2. Étude de la tuyauterie

Lors de l'étude de la tuyauterie, tous les paramètres habituels seront relevés sur 4 notes au minimum par octave ainsi qu'à tous les changements notables dans la composition de chaque jeu. Avant d'être étudiés, les tuyaux seront lavés et remis en forme afin de pouvoir relever les marques présentes sur cette tuyauterie et d'effectuer des mesures les plus exactes possible.

#### *Paramètres relevés sur les tuyaux à bouche :*

Nature du métal ou du bois, marques diverses, altérations, épaisseur du métal ou du bois

- Corps :** longueur totale, diamètre extérieur, épaisseur des parois
- Bouche :** largeur et hauteur moyenne de la bouche, nombre de dents, oreilles, chanfrein, aplatissage.
- Cheminée :** longueur et diamètre intérieur, forme des calottes.
- Entaille :** longueur et largeur de l'entaille, position par rapport au haut du corps.

#### *Paramètres relevés sur les tuyaux à anche :*

Nature du métal ou du bois, marques diverses, altérations, épaisseur du métal ou du bois.

- Corps :** diamètres intérieurs en bas et en haut du corps, longueur du corps, longueur totale résonnante (du bout de l'anche au haut du corps).
- Pointe :** diamètres intérieurs en bas et en haut de la pointe, longueur.
- Pieds :** longueur totale, diamètre de l'ouverture.
- Noyau :** diamètres haut et bas, hauteur.
- Entaille :** largeur de l'entaille et position par rapport au haut du corps.
- Anche :** longueur totale, saillie, diamètre(s), hauteur(s), épaisseur(s) de l'anche et de la languette.

Cette étude doit permettre la restitution du calcul graphique (droites simples ou brisées) ou mathématique (rapport de progression logarithmique) utilisé par le facteur d'orgues lors de la conception de l'instrument.

### 3. Restauration de la tuyauterie

#### Tuyaux de bois

Les tuyaux de bois seront démontés et nettoyés en profondeur. En cas d'attaque par des vers xylophages, ils seront traités deux fois contre les insectes xylophages par imprégnation (produit liquide placé à l'intérieur du corps du tuyau, bouche et débouché supérieur obstrués, en laissant le temps au produit d'aller au plus profond du bois).

L'étanchéité des tampons des tuyaux bouchés sera contrôlée et les peaux seront remplacées si nécessaire.

Les vis seront dérouillées et graissées ; toutes les lèvres inférieures seront démontées. Les fentes éventuelles seront colmatées ponctuellement par flipotage, réencollage, pose de bandes de parchemin ou de sergé à l'intérieur selon le cas.

Les systèmes d'accord des tuyaux ouverts seront démontés, vérifiés et réajustés si nécessaire.

#### Tuyaux de métal (fonds)

Tout le travail prévu sur la tuyauterie sera effectué en atelier. Le lavage systématique et précautionneux de tous les tuyaux sera nécessaire pour redonner au métal une surface bien lisse sur laquelle les poussières auront moins de prise. Le lavage sera effectué à l'eau chaude, toujours adoucie (adoucisseur supprimant tout calcaire installé dans l'atelier). Nettoyage, débosselage, vérification des soudures des corps et des pieds. En cas d'attaque de lèpre, le remplacement de la partie attaquée (en général le bas du pied) sera toujours ponctuel et limité au strict nécessaire. Vérification des biseaux et des oreilles, reprise des soudures si besoin. Soudure partielle des entailles de timbre éventuellement trop ouvertes ou renforcement de leur étanchéité par un autre procédé.

Les garnitures des tuyaux à calottes mobiles sont toujours déposées pour pouvoir nettoyer, restaurer ou simplement remettre en forme le tuyau. Ces garnitures sont soit réutilisées au maximum ou remplacées par du papier de même texture et même couleur si possible. Dans le cas de difficultés d'approvisionnement le papier ancien est utilisé en dernière couche apparente.

Fabrication en copie de facture des éventuels tuyaux manquants ou à reconstituer suite à l'étude de la tuyauterie et dans le but de restituer les jeux dans leur état Mutin, après avoir réalisé les étapes de restauration du reste de la tuyauterie. En effet, il est important



*La Gambe est un des rares jeux à ne pas avoir été modifié profondément en harmonie. Le biseau a toujours ses dents et la lèvres supérieure n'a pas été abaissée.*

*La situation est très différente pour tous les autres jeux : des plaques ont été soudées (entourage en rouge) au bas des lèvres supérieures pour baisser les bouches et les biseaux ont été gratté : plus aucune dent ne subsiste. Ces opérations sont réversibles mais le travail est long et minutieux. Elles sont indispensables pour redonner au tuyau toute sa vigueur d'origine.*

de convenablement s'imprégner des caractéristiques spécifiques d'une facture, par la restauration scrupuleuse des jeux anciens conservés, avant de débiter la fabrication des nouveaux jeux. Ce sont toujours les mêmes personnes de notre entreprise, tuyautiers diplômés, qui se chargent de toutes les

opérations concernant la tuyauterie, de façon à obtenir la meilleure garantie possible de qualité et de fiabilité de la copie.

Les paramètres d'origine (hauteurs de bouches, pavillonnages à la place d'encoches, ouvertures de pied, ...) seront restitués d'après l'étude réalisée et les orgues de références que nous avons, par comparaison. Nous connaissons bien cette facture, il sera aisé de reprendre tout cela.

### Tuyaux de métal (anches)

Pour les anches, les rigoles seront si besoin dressées à la pierre diamantée, leur ajustage dans les noyaux sera vérifié et corrigé éventuellement. Les coins seront repris. Les

rasettes seront désoxydées, remplacées si nécessaires par des rasettes neuves en acier doux (comme à l'origine) et leurs encoches seront avivées ; elles seront graissées avant leur remise en place. Les languettes seront soigneusement nettoyées en conservant leur courbure actuelle.

Les pieds seront ressoudés, remis en forme et partiellement remplacés lorsque atteints par la lèpre.

Les pavillons déformés seront restaurés, remis en forme et éventuellement renforcés dans leurs parties faibles.

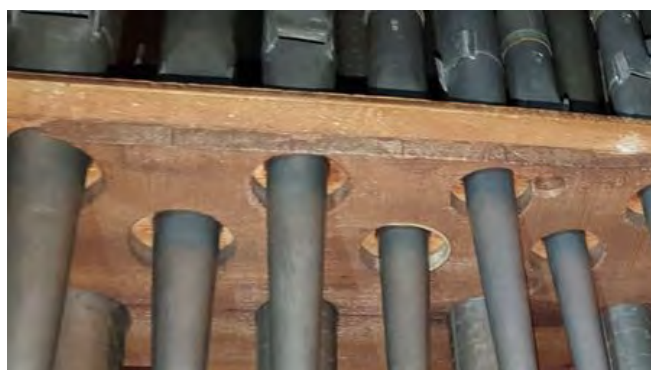
Les tuyaux neufs du Basson-Hautbois seront fabriqués en copie de facture de tuyaux de la même époque, par exemple ceux de l'orgue de choeur de la cathédrale de Reims (Mutin 1921).

### Façade

Les tuyaux de façade, peu nombreux, seront ramenés en atelier. Ils sont en zinc peint d'une peinture métal aluminium mat, d'un aspect traditionnel pour l'époque mais peu élégant. Après nettoyage, dégraissage et débosselage, ils seront repeints avec une peinture plus brillante, imitant davantage l'aspect « étain » recherché par la peinture ancienne.



Figure 1: Les tuyaux de bois ont aussi subi une réduction de la hauteur de bouche par ajout d'une pièce de bois, plus récente (en rouge). Il convient de reprendre leur géométrie de bouche et leur harmonie d'ensemble (intensité notamment).



On voit clairement que les perçages du faux sommier étaient prévus pour un jeu à anches et qu'une pièce en contreplaqué a été ajoutée au dessus pour tenir les tuyaux plus petits de la Tierce.

## 4. Console

Le bloc clavier nécessite une reprise des jeux fonctionnels divers au niveau des touches (garnitures usées). Sa restauration en atelier est donc nécessaire pour fiabiliser la mécanique dans son ensemble. En effet, certains frottements de touches sont à l'origine de cornements et autres dysfonctionnements comme nous avons pu le constater lors de nos visites d'entretien.

Remplacement des garnitures usées et reprise des jeux de fonctionnement touche à touche, ce qui sera permis par la dépose intégrale des claviers.

Les porcelaines des tirants de jeu seront restaurées et harmonisées par rapport aux plus anciennes, le tout en stricte copie de facture et d'écriture Mutin des années 1920.

## 5. Travaux sonores

### En atelier (au mannequin)

Les tuyaux restaurés et ceux fabriqués en copie de facture seront tous passés au mannequin en atelier. Cette opération est nécessaire et délicate pour des travaux de ce type : il est indispensable de reprendre ainsi les tuyaux pour garantir un travail sonore sur place le plus efficace possible mais il convient d'être extrêmement prudent pour ne pas imposer une esthétique au matériel sonore confié.

Il ne peut s'agir que de la vérification d'une bonne émission sonore du tuyau, et d'une reprise de la géométrie des paramètres principaux d'harmonie (lèvres, lumières, saillie d'anches, etc.) sans trop rechercher un travail d'égalisation. Le travail sonore proprement dit doit être fait sur place, avec le vent du tuyau et l'acoustique fournie par le buffet et l'environnement réel (présence des autres jeux) des tuyaux.

#### **Procédés mis en œuvre pour l'harmonie en atelier des tuyaux anciens :**

Ce premier travail sur les tuyaux anciens soigneusement restaurés doit permettre de retrouver la pression et le ton d'origine. En effet, lors de l'étude de la tuyauterie, certains tuyaux apparaissent au tuyautier restaurateur comme pouvant être considéré intact : lumières, ouvertures de pieds, hauteur de bouche, cohérence entre la marque de note du tuyau et la note qu'il émet ou la place dans le jeu, tous ces éléments sont autant d'indices pour l'œil expérimenté. Ces tuyaux sont particulièrement précieux car ils donnent des informations fondamentales sur la pression à laquelle ils parlent le mieux et le diapason ; c'est ce travail en tuyauterie, que nous avons toujours mené ainsi depuis 30 ans, qui permet de la retrouver le plus fidèlement possible.

#### **Procédés mis en œuvre pour l'harmonie en atelier des tuyaux neufs en copie de facture :**

Les tuyaux fabriqués en complément seront mis en voix au mannequin à l'atelier, mais uniquement après avoir fait reparler les tuyaux anciens, de façon à avoir les paramètres d'harmonie d'origine retrouvés en tête à ce moment. Il y aura une égalisation des attaques et des timbres, en travaillant naturellement le passage entre tuyaux anciens et tuyaux neufs, de façon à uniformiser l'ensemble, jeu par jeu. Dans chaque jeu, les paramètres de largeurs de lumière, de position de biseau et de lèvres, de nombre et de forme de dents observées sur les tuyaux anciens serviront de base pour les tuyaux neufs et permettront ainsi de retrouver une cohérence.

Ce travail concernera également tant les tuyaux de métal que les tuyaux de bois. Concernant ces derniers, ceux qui ont été restaurés sont toujours écoutés rapidement sur turbine annexe pour vérifier qu'il n'y ait aucun gros défaut de fonctionnement ; les neufs ont également droit à cette phase de test pour les mêmes raisons et pour valider le processus de copie de facture.

### Sur place

En terme de processus, nous suivons les grandes lignes suivantes dans notre travail d'harmonie sur place :

- la tuyauterie à bouche sera donc mise en place et les travaux sonores seront faits le plus possible avec la totalité des tuyaux dans l'instrument. En effet, il est fondamental de travailler le son d'un tuyau avec son environnement complet et comme partie d'un ensemble, il n'est pas raisonnable de restituer sérieusement une harmonie ancienne cohérente esthétiquement et historiquement en procédant jeu par jeu au moment de la mise en place. C'est très important notamment pour la compréhension et la restitution des équilibres entre les différentes familles de jeux. Par contre tous les jeux étant placés, le travail fait au mannequin jeu par jeu prend tout son sens et permet de définir une cohérence globale de cet équilibre sonore voulu par le facteur d'origine. Il s'agit alors pour l'harmoniste de comprendre le sens de cette cohérence et de corriger les éventuelles anomalies pouvant apparaître.

- dans un second temps, les anches sont mises en place. Le travail fait précédemment est alors vérifié, en prenant soin de fermer les buffets à chaque phase de test. Puis les anches sont égalisées et leur harmonisation restituée suivant les mêmes principes d'études des équilibres.

Ce travail ne peut se concevoir que sur le temps long, en prenant le temps de jouer et d'écouter le travail réalisé ; il est normal d'avoir à revenir dessus à plusieurs moments des travaux engagés.

### **Principes mis en œuvre par nos harmonistes :**

Pour ce qui est des restaurateurs qualifiés de notre équipe qui interviennent sur ce point délicat, le principe de Laurent Plet a toujours été de travailler par équipe de deux, l'un au clavier, l'autre dans l'instrument sur les tuyaux. Les deux alternent d'ailleurs régulièrement les rôles, confrontant leurs points de vue, perceptions et expériences d'harmonistes nécessairement différentes. Des temps d'écoute en différents points de l'édifice sont également nécessaires pour prendre du recul et surtout pour prendre en compte les particularités acoustiques du lieu. Ce travail par binôme est également un excellent moyen d'assurer la transmission de l'expérience de l'harmoniste tout en étant très efficace puisque multipliant les points de vue et les lieux d'écoute instantanée lors du travail sur un série de tuyaux par exemple.

Depuis son arrivée dans l'entreprise il y a 18 ans, Julien Bergeron a participé de cette manière à tous les travaux d'harmonie en binôme avec Laurent Plet, qui lui a transmis toute la rigueur qu'impose une reconstitution harmonique fidèle historiquement. Julien Bergeron mène également ce type d'opérations avec Pierre-Adrien Plet, ce dernier travaillant aussi dans ce domaine avec son père, et ce depuis son arrivée dans l'entreprise.

Ces 3 harmonistes sont complétés par Stéphane Dumesnil. Après une trentaine d'année de Facture d'orgues entre Jura et Normandie en tant que restaurateur et constructeur, a intégré l'équipe de l'entreprise Plet pour poursuivre son travail dans l'éthique du métier qu'il a toujours suivie et qu'il retrouve dans notre entreprise, principalement en ce qui concerne la rigueur des reconstitutions historiques que nous menons. Parfaitement intégré à l'équipe de Facteurs d'orgues et harmonistes présentée ci-dessus, il travaille systématiquement ces derniers temps en binôme avec Pierre-Adrien Plet.

Il s'agit en effet bien plus que la maîtrise ou la connaissance d'une esthétique en particulier, avec son lot de préjugés : il s'agit de la compréhension humble et respectueuse de l'harmonie d'origine, quels que soient les caractères qui apparaissent, même s'ils surprennent par rapport à l'idée que l'on se fait de tel ou tel facteur.

## 6. Modifications de la structure et amélioration de l'accessibilité

Il a été rappelé en introduction la nécessité de rendre plus accessible l'instrument, notamment les sommiers auxiliaires pneumatiques de la Soubasse 16. Deux axes de travail sont ainsi prévus.

Tout d'abord pour les sommiers auxiliaires, il est prévu de laisser les tuyaux en place sur leur pièce gravée (ou sur une nouvelle si nécessaire), en la séparant du moteur pneumatique de ces sommiers. Cette partie moteur pneumatique serait déportée sous l'estrade, accessible au moyen de trappes discrètes dans celle-ci, et raccordée aux tuyaux (départ vent) et au sommier (arrivée commande) par des postages de plomb soudé conçus et réalisés dans notre atelier, de dimension suffisante. Ainsi le réglage du fonctionnement de ces tuyaux serait accessible.

De plus, nous en profiterons pour remettre des postages en plomb pour cette commande pneumatique, en remplacement des tubes souples en carton annelé placés au cours du XXe siècle. En effet, ces tubes économiquement plus intéressants et très à la mode dans la seconde moitié du XXe siècle ont pour particularité de causer un vent instable lorsqu'ils alimentent des tuyaux et de limiter la fiabilité du tirage lorsqu'ils sont utilisés comme ici comme postages pneumatiques. A l'origine en plomb, et collés dans les règles (filasse et colle animale), ils garantissent l'étanchéité indispensable à un fonctionnement fiable de la commande pneumatique. Les pannes que nous avons rencontrées régulièrement ces dernières années sur la Soubasse provenaient à chaque fois d'un manque de vent à la commande, rendant le réglage très délicat du déclenchement du son (et ce d'autant plus que les moteurs ne sont accessibles qu'à l'aveugle et du bout des doigts...).

Ensuite, il convient de redonner au mieux un accès à la tuyauterie de l'instrument pour en faciliter l'accord lors des opérations de maintenance. L'espace à l'intérieur des buffets de droite et de gauche est en effet tout juste d'une trentaine de centimètres, ce qui laisse à peine de quoi respirer lorsque l'on a réussi à s'y faufiler.



*Cette rapide esquisse, peu élégante mais parlante, montre un peu l'idée prévue : rejoindre par un pan coupé l'angle côté mur à celui terminant la plate face latérale. Invisible depuis le sol du temple, cette modification permettrait de dégager un espace intérieur précieux.*

Pour cela, nous proposons de rejoindre le buffet par un pan coupé depuis l'angle côté mur jusqu'à l'angle de la plate face :

- côté grand-orgue la place gagnée (entre 25 et 30 cm) permettrait de se tenir debout pour accorder les jeux les plus au fond (plein jeu), alors qu'actuellement il faut enjamber la tuyauterie ce qui est toujours dangereux et nécessite de déposer des tuyaux (risque de déformations lors des manipulations). De même, le 1<sup>er</sup> do de la montre de 8, en bois, serait déplacé pour garantir un accès latéral, il serait placé dans la tourelle, au-dessus du moteur pneumatique de la Montre, ce qui ne se verrait pas de l'extérieur de l'orgue.

- côté Récit, cela permettrait de décaler la cloison expressive d'à peu près autant, en créant un pan coupé court au niveau du mur. On pourrait alors se tenir debout alors que pour l'instant c'est compliqué : la place était un peu juste à l'origine mais elle est devenue carrément exiguë lors de la pose de la chape triple en débord, rognant encore de 15 cm l'espace disponible pour atteindre les tuyaux. Il est d'ailleurs probable que ce soit une des raisons ayant poussé au remplacement du Basson-Hautbois par une Tierce. Le projet visant à restituer ce jeu disparu, il est hautement souhaitable de trouver un moyen d'augmenter la place disponible à l'intérieur.

Prestations prévues.

- Structure : création de pans coupés sur l'arrière du buffet et réutilisant le maximum du bois ancien de la paroi perpendiculaire actuelle. L'ensemble sera réalisé dans les règles de l'Art de la menuiserie (assemblages, finitions, greffes de bois massif, etc.) et ne se verra pas depuis le sol du temple

- Accessibilité : déplacement des moteurs de la Soubasse de 16 : création de postages neufs pour l'arrivée de la commande et le départ vers les tuyaux, en plomb soudé coulé par nos soins. Les pièces gravées seront neuves totalement ou partiellement, en fonction de ce qu'il sera possible de faire lors du démontage des sommiers pneumatiques et de la séparation de la partie commande pneumatique de la partie pièce gravée.

## **6. Ajout d'un tremblant**

Il a été proposé lors de la dernière visite préparatoire à ce devis que cet instrument soit doté d'un tremblant Récit, afin d'augmenter les possibilités musicales de ce plan sonore.

Prestations prévues :

- fourniture et installation d'un tremblant pneumatique réglable sur le flanc du réservoir de Récit.

- raccordement mécanique à la console par une cuiller, qui sera installée à gauche à côté des tirasses, pour avoir une symétrie gauche / droite du nombre de cuillers. Façon et fourniture d'une cuiller en copie de facture, façon et fourniture de la totalité de la liaison mécanique, en parfaite copie de facture de l'existant.

- modification de la vitre, des baguettes la retenant et de l'étiquette de pédalier qu'elle protège pour repérer cette étiquette, en parfaite copie de facture et intégration avec le matériel existant.

## Décomposition du prix

Etude	25	heures	52,00 €	1 300,00 €
Harmonisation Trompette 8	20	heures	52,00 €	1 040,00 €
Basson-Hautbois 8 neuf (fab. + harmo.)	250	heures	52,00 €	13 000,00 €
Voix Céléste neuve (fab. + harmo.)	110	heures	52,00 €	5 720,00 €
Plein-Jeu III rangs neuf (fab. + harmo.)	260	heures	52,00 €	13 520,00 €
Restauration des fonds	280	heures	52,00 €	14 560,00 €
Restauration façade (peinture)	40	heures	52,00 €	2 080,00 €
Harmonisation fonds	128	heures	52,00 €	6 656,00 €
Tuyaux bois	100	heures	52,00 €	5 200,00 €
Modification structure / accessibilité	390	heures	52,00 €	20 280,00 €
Accord général	24	heures	52,00 €	1 248,00 €
Claviers et porcelaines	65	heures	52,00 €	3 380,00 €
Tremblant Récit	38	heures	52,00 €	1 976,00 €
Fournitures (frais de déplacement et métal)				10 562,00 €
	1692	heures		
<b>TOTAL H.T.</b>				<b>99 722,00 €</b>
<b>T.V.A.</b>			<b>20,00%</b>	<b>19 944,40 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>				<b>119 666,40 €</b>

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### PRIX :

Ces prix sont globaux, forfaitaires, fixes et non révisables pour une commande passée dans les quatre vingt dix jours à compter d'aujourd'hui.

Passé ce délai, ils seront révisables selon la formule suivante :

$$P = P_o \left[ \frac{S}{S_o} \right]$$

P = Prix révisé  
P<sub>o</sub> = Prix du devis  
S = Indice des salaires (ICH-revTS (n°001565183))  
S<sub>o</sub> = 135,5 (06/2023)

Ces prix comprennent tous les frais de déplacement, de séjour, d'échafaudages, d'assurances etc.... mais la consommation électrique pendant les travaux sur place en est exclue.

### DÉLAI

Les travaux décrits seront achevés dans un délai de **15 mois** à compter de la réception de l'ordre de Service (or période hivernale). A ce jour, tous nos travaux ont été achevés dans les délais indiqués (et reçus sans réserve par les experts de l'État ou des collectivités locales). Toutefois, nous nous engageons à faire en sorte que le concert prévu annuellement pour les Journées du Patrimoine puisse avoir lieu.

### GARANTIES

Tous nos travaux de restauration sont garantis dix ans sous réserve de la conclusion entre le propriétaire de l'orgue et mon entreprises d'un contrat d'entretien prévoyant au moins une visite annuelle. Cette garantie se limite à la fourniture des pièces neuves jugées défectueuses. Les travaux de relevage n'entraînant pas de fourniture de pièces neuves ne bénéficie pas de garantie particulière

Nous déclinons toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect provoqué par surchauffage, voie d'eau, humidité ou sécheresse atmosphérique exceptionnelle, mauvais traitement, parasites etc....

### SOUS-TRAITANCE

Pas de travaux sous-traités.

### VALIDITÉ DE LA PROPOSITION

Ce devis est valable cent vingt jours. Passé ce délai, il sera nul et non avvenu et nous serons dégagés de tout engagement.

Fait à Macey, le mardi 12 mars 2024

Pierre-Adrien PLET, facteur d'orgues

## ANNEXE 2



Gentilly, le 28 Aout 2002

Eglise réformée  
81, rue Anatole France  
92300 LAVALLOIS

Observation et proposition sur suites à donner concernant l'orgue du Temple de Levallois.

Les travaux commencés ce lundi 26 nous ont amené à constater l'état de ce qui était invisible jusque là à savoir :

- Le réservoir sous sommier,
- les soufflets servant aux notes postées au nombre de 54.  
( 30 pour la soubasse 16, 12 pour la basse de Bourdon 8, 12 pour la basse de Montre 8)

Le réservoir porte allégrement ses 90 ans mais sa peau est très sèche. idem pour les 54 soufflets de notes postées.

Si dans les années qui viennent ces éléments venaient à lâcher, il faudrait démonter complètement le sommier et les transmissions c'est à dire entre le démontage et le remontage, six jours ouvrables à deux personnes.

Nous proposons donc de profiter du démontage actuel du sommier pour procéder à la remise en peau intégrale des éléments cités plus haut.

Il existera encore un élément non refait et qui ne pose pas problème pour le moment à savoir le gosier, accordéon en peau qui relie le sommier au réservoir. Toute cette pièce est accessible et peut être réparée sans démontage.

Le coût des remises en peaux des réservoirs et soufflets serait de :

Réservoir H T :	2.2 9 0,00 E
54 soufflets H T :	3.0 5 0,00 E
Total H T :	5.3 4 0,00 E
T V A 19,60 % :	1.0 4 6,64 E
Total T T C :	6.3 8 6,64 E

La réponse est urgente car dans quelques jours, le remontage du sommier sera nécessaire pour notre planning.

Avec nos meilleurs sentiments.

**Jean-Marc CICCHERO**

FACTEUR D'ORGUES

18, rue Frayssé

F. 92300 GENTILLY • Tél. 01 47 49 33 70

CCP 31152-20 U La Source

SIRET 313 314 915 00016

Radio-téléphone: 07.06.12.94 24

SIRET 313 304 925 00016

## ANNEXE 3

Dominique LÉBOUCHER  
Facteur d'orgues  
6 rue des Islettes  
75018 PARIS  
Tél: 0142581396  
0624845837

Temple de LEVALLOIS PERRET  
83 rue Anatole France  
92300 LEVALLOIS PERRET

### **Devis pour travaux de réaménagement de la soufflerie.**

**Justificatif:** Il est nécessaire de déplacer le ventilateur et le soufflet primaire, pour les raisons suivantes. Se trouvant dans les combles, la soufflerie est sujette à des changements de température qui nuisent aux divers éléments de l'orgue. Sous les combles la température sans isolement peut atteindre plus de 50° en plein été comme 0° et parfois en dessous en plein hiver, soit un écart de température de plus de 50°, voire 60° entre les saisons extrêmes. Pour cela, il n'est pas possible d'envisager un accord général de l'orgue ni de restauration des pièces maîtresses. Vu cette différence de température et d'hygrométrie, il est donc obligatoire de mettre la soufflerie primaire dans l'enceinte où se trouve l'orgue.

#### **Détail des travaux à effectuer:**

Dépose des tuyaux du récit et des faux sommiers.

Dépoussiérage du soufflet primaire et du ventilateur.

Aménagement de l'emplacement qui recevra le soufflet et le ventilateur.

Montage sur tribune et installation des porte vent.

Branchements en vent et en électricité.

Fabrication d'une

Essais et accord général.

*de répartition (boîte à rideau)*

**Dominique LÉBOUCHER**  
Facteur d'orgues  
6 rue des Islettes  
75018 PARIS  
Tél: 0142581396  
0624845837

**Bordereau de prix:**

Dépose de la tuyauterie et des faux sommiers du récit.....	300 E
Démontage du soufflet primaire et du ventilateur.....	450 E
Dépoussiérage, contrôle soufflet et ventilateur.....	600 E
Aménagement de l'emplacement qui recevra le soufflet et le ventilateur.....	1500 E
Montage sur tribune et installation des porte vent. ....	1200E
Branchements en vent et électricité.....	600 E
Fabrication caisse insonorisée moteur.....	150 E
Accord général. ....	Offert.
Soit un total HT de.....	4800 E
Pour 200 heures environ.	
TVA non applicable, article 293B du cgi	
TOTAL... , .....	4800 E

Fait à PARIS le:28.09.2006.

**Dominique LÉBOUCHER**  
Fact s.

# ANNEXE 4



24 JUIN 2020

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

81, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret

## **PRELIMINAIRE**

Le temple de la Petite Etoile est un monument historique classé, dans lequel est situé un orgue construit par le facteur Mutin-Cavaillé-Coll.

Dans le temple sont célébrés des offices. Mais ce lieu permet également d'accueillir des manifestations à caractère culturel et notamment musicales.

Dans ce cadre, l'orgue tient une place non négligeable et il a semblé légitime aux fondateurs de la présente association que l'entretien de l'instrument soit pris en charge par les différents utilisateurs ou par des personnes et organismes qui s'intéressent au patrimoine culturel du territoire.

Ainsi, il a été décidé de donner à un large public, la possibilité de participer à l'entretien régulier de cet instrument, afin que le son de l'orgue puisse toujours résonner dans cet espace ouvert à tous.

## **ARTICLE 1 - NOM**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

**AMIS DE L'ORGUE DE LA PETITE ETOILE**

dont le sigle est

**AOPE**

## **ARTICLE 2 - BUT OBJET**

Cette association a pour objet la restauration et l'entretien de l'orgue situé au siège social, et de permettre l'organisation de manifestations culturelles avec ou sans l'usage de cet instrument, ainsi qu'il figure à l'article 3.

## **ARTICLE 3 – ACTIVITES**

Pour réaliser son objet, l'association organise directement ou indirectement, toutes les activités que le conseil juge opportun de mettre en œuvre et notamment des concerts, des formations musicales, des conférences, des festivals. Ces activités se déroulent au siège de l'association ou dans tout autre endroit que le conseil d'administration décide.

## **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à 83, rue Anatole France, Levallois-Perret, Hauts-de-Seine. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

## **Article 5 - DUREE**

La durée de l'association est de 99 années. Elle peut être éventuellement renouvelée une ou plusieurs fois par une assemblée générale extraordinaire.

## **ARTICLE 6 - COMPOSITION**

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres actifs ou adhérents

Sont membres d'honneur les personnes qui rendent des services importants à l'association. Elles sont dispensées de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs et membres actifs les personnes qui versent une cotisation annuelle fixée chaque année par le conseil d'administration.

## **ARTICLE 7 - ADMISSION**

L'association est ouverte à tous.

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. Sa décision n'a pas à être motivée.

## **ARTICLE 8 - MEMBRES – COTISATIONS**

Les membres actifs verse annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixés chaque année par le conseil d'administration.

Seuls les membres d'honneur et les membres à jour de leur cotisation ont accès aux assemblées générales.

## **ARTICLE 9 - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- a) Le non-paiement de la cotisation
- b) La démission ;
- c) Le décès ;
- d) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit. Le conseil d'administration n'a pas à motiver sa décision.

## **ARTICLE 10 - AFFILIATION**

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou groupements par décision du conseil d'administration.

## **ARTICLE 11 - RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

- a) Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- b) Les subventions de l'UE, l'Etat, des départements et des communes ;
- c) Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur, tels que
  - Dons en numéraire ou en nature,
  - Legs,
  - Mécénat,
  - Partenariat,
  - Toutes autres ressources en relation ou non avec les activités réalisées dans le cadre de l'objet de l'association.

## **ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année sur la convocation du conseil d'administration, soit physiquement, soit par les moyens rendus possibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués, par tout moyen (matériel, électronique, oralement ou autre) par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, ou toute autre personne désignée par le conseil d'administration, préside l'assemblée. Le président de l'association expose la situation morale ou l'activité de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et le projet de budget de l'année suivante, à l'approbation de l'assemblée.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté les décisions pour lesquelles le conseil demande la mise en place de bulletins secrets et l'élection des membres du conseil.

En cas d'urgence, ou, si pour une raison particulière, il s'avère difficile de réunir physiquement les membres, l'assemblée générale peut se tenir sous la forme d'une consultation écrite par tout support (matériel ou électronique). Eventuellement l'assemblée générale peut avoir lieu sous forme de visioconférence ou d'audioconférence.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris les membres absents ou représentés.

### **ARTICLE 13 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Etant donné l'importance des décisions prises dans le cadre des assemblées générales extraordinaires, la réunion ne peut avoir lieu que physiquement.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour la modification des statuts, la dissolution de l'association avant l'arrivée du terme ou pour des actes portant sur des immeubles ou sur un sujet que le conseil aura identifié comme relevant d'une assemblée générale extraordinaire.

Les modalités de convocation sont les mêmes que celles de l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

### **ARTICLE 14 – QUORUM DES ASSEMBLEES GENERALES**

Pour la première convocation, le quorum nécessaire pour la tenue des assemblées générales ordinaires et extraordinaires est fixé à la moitié des membres inscrits à jour de leur cotisation, présents ou représentés.

Selon l'ordre du jour de la séance, ou spécifiquement pour certaines résolutions, le conseil d'administration pourra prévoir un quorum différent, à préciser lors de la convocation.

### **ARTICLE 15 - ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DEUXIEME CONVOCATION**

Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, une deuxième convocation peut avoir lieu, par tout moyen, au plus tôt dans le quart d'heure qui suit la date et l'heure de début de la première convocation. Cette décision est prise à la majorité des membres présents physiquement. Dans le cadre de cette deuxième convocation, aucun quorum n'est exigé.

### **ARTICLE 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un conseil composé d'au moins trois membres, élus pour quatre années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

En cas de vacance de membres, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur élection par la plus prochaine assemblée générale. Le mandat des membres ainsi élus prend fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du bureau, ou à la demande du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives peut être considéré comme démissionnaire.

Le conseil d'administration peut déléguer tel ou tel de ses pouvoirs, pour une durée

déterminée, à un ou plusieurs de ses membres.

### **ARTICLE 17 – LE BUREAU**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé d'au moins les personnes suivantes :

- 1) Un-e- président-e- ;
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s peuvent éventuellement être élus, sur décision du conseil d'administration.

Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables. Les fonctions, attributions et pouvoirs respectifs des membres du bureau peuvent être précisées dans le règlement intérieur.

### **ARTICLE 18 – INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Sur décision du conseil d'administration elles peuvent éventuellement donner lieu à rémunération.

Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier communiqué à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

### **ARTICLE - 19 - REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

### **ARTICLE - 20 - DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 13, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

### **Article – 21 LIBERALITES**

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 12 (y compris ceux des éventuels comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département. L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle est autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

**Article – 22 COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Dès que les textes légaux et/ou réglementaires le rendront obligatoire, ou qu'un ou plusieurs donateurs le réclameront, l'association procédera à la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Fait à Levallois, le 24 Juin 2020.

Jean-Charles Tenreiro

Marc Tenneroni

# ANNEXE 5 EQUIPE DE L'AOPE

## Une équipe compétente et motivée autour de son président

### Le conseil d'administration et le bureau

Madame Pierina Albert : chef de projet marketing opérationnel

Madame Dominique Attias : Avocate

Monsieur Michel Aunay : Ancien dirigeant des Chœurs Brasseurs, organiste

Monsieur Jean-Jacques Dijoux : Ancien dirigeant d'association, trésorier

Monsieur Michel Galibert : Ancien conseil marketing

Monsieur Brice Le Clair : Organiste, altiste, compositeur

Monsieur Thierry Mourgue : Consultant, secrétaire

Monsieur Marc Tenneroni : Ancien chef d'entreprise, organiste, président

### Commission communication

Madame Pierina Albert : chef de projet marketing opérationnel

Madame Tiziana Albert : chargée de communication, bénévole

Monsieur Michel Galibert : Ancien conseil marketing

Monsieur Georges de Richemont, bénévole

Madame Lisa Treger, bénévole

### Commission direction artistique

Monsieur Michel Aunay : Ancien dirigeant des Chœurs Brasseurs, organiste

Monsieur Brice Le Clair : Organiste, altiste, compositeur

Madame Daria Ulantseva : bénévole

### Commission juridique et contrôle

Madame Dominique Attias : Avocate

Monsieur Jean-Jacques Dijoux : Ancien dirigeant d'association, trésorier

**Photos** : Studio Michel Dupré

**Logo** : Ulla Rousse

**Maquette** : Lisa Treguer

# ANNEXE 6 : RELATIONS AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE-RAVEL, LEVALLOIS-PERRET

Depuis plusieurs années, les professeurs du conservatoire Maurice-Ravel organisent des auditions et concerts dans le temple.

Ces dernières années, ces relations se sont plus structurées dans le cadre de la volonté de l'AOPE de mettre en place une saison culturelle.

Des concerts sont régulièrement programmés d'une année sur l'autre, ainsi que les examens de fin d'année de plusieurs classes d'instrument.

Pour l'année 2024-2025, ces événements figurent dans le programme du conservatoire.



6

**JEUDI 7 NOVEMBRE**

**À 19H30**

Temple Protestant - 81 rue Anatole France

Durée 1h

Entrée libre

## CONCERT DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE

**JEUDI 21 NOVEMBRE**

**À 19H30**

Salle Ravel  
33 rue Gabriel-Péri  
Durée 1h



## MIGRATIONS

Dans le cadre de la formation d'interprète amateur autonome qu'ils suivent au sein du conservatoire, les élèves, avec le soutien de leurs professeurs, s'investissent pleinement dans la réalisation d'un projet artistique mêlant en valeur toutes les disciplines, musique, danse, art dramatique-théâtre et chant.

**MERCREDI 27 NOVEMBRE**

**À 20H**



Chœur d'Enfants et Jeune Chœur d'Île-de-France  
Piano Philippe Hattat  
Direction Pierre-Louis de Laporte et Francis Bardot

Salle Ravel  
33 rue Gabriel-Péri  
Durée 1h45 avec entracte  
Tarif 15 € / 10 € TR



## CONNAISSEZ-VOUS LES MUSICIENS FRANÇAIS ?

Camille Saint-Saëns ne serait-il que le compositeur du Carnaval des animaux ? Pourriez-vous citer une œuvre de Joseph-Cuy Ropartz (1864-1955) ? Il fût pourtant un immense musicien comme en atteste ses Symphonies et Requiem. Le répertoire français est vaste et nous le connaissons décidément si peu...

Partant de ce constat, les choristes du Chœur d'Enfants et du Jeune Chœur ont déniché pour vous de véritables pépites musicales chez Saint-Saëns, Fauré ou Ravel, mais également chez Machuel, Ropartz, Jehan Alain et quelques autres, toutes composées de 1824 à nos jours et vibrant en harmonie avec les autres arts de cette période.

# ANNEXE 7

## Convention

Entre

L'ACMA, Association Culturelle Musiciens Associés, loi 1901 à but non lucratif, créée en 2018, avec la mise en place de statuts d'une ARUP (Association Reconnue d'Utilité Publique),

Siège social : 3 place du Maréchal De Lattre de Tassigny 92300 Levallois-Perret

Siret: 84473413700012

RNA: W922016056

Ayant pour objet d'une part le développement de la culture par le portage et le financement de projets culturels d'intérêt général, afin d'impulser et d'aider à la création de projets artistiques musicaux, d'initier et d'encourager le mécénat autour de ces projets, de créer des partenariats constructifs à l'échelle nationale et européenne, d'attribuer des bourses d'études musicales, et toute action d'éducation artistique et musicale d'autre part,

D'une part, ci-après « ACMA »

Et

Les « AMIS DE L'ORGUE DE LA PETITE ETOILE » dont le sigle est AOPE,

Ayant pour objet la restauration et l'entretien de l'orgue situé au siège social, et de permettre l'organisation de manifestations culturelles avec ou sans l'usage de cet instrument, ainsi qu'il figure à l'article 3, Et pour activités, l'organisation directe ou indirecte, de toutes les activités que le conseil juge opportun de mettre en œuvre et notamment des concerts, des formations musicales, des conférences, des festivals.

Siège social : 83, rue Anatole France, 92300, Levallois-Perret.

Siret : 887 785 855 00016

RNA : W922017756

D'autre part, ci-après « AOPE »

Il est convenu ce qui suit :

L'AOPE envisage d'organiser, sous des formes différentes, des événements avec les professeurs et les élèves de l'ACMA, dans un but :

Culturel auprès des membres de l'AOPE et plus généralement de la zone géographique d'influence de l'association,

Pédagogique, formateur, culturel et social pour les élèves de l'ACMA :

La restitution d'un travail musical élaboré au cours de la saison d'apprentissage :

1/ dans un lieu « hors les murs »

2/ face à un public éclectique dont les attentes et l'écoute sont celles d'un véritable public non en affinité avec les élèves musiciens amateurs (comprendre : hors amis, membres de la famille etc),

représente un outil pédagogique formateur qui entre en cohérence avec le projet pédagogique général du département éducatif de l'association (PEM).

Cette restitution permet de porter haut le niveau de perfectionnement du travail musical.

Cette démarche est une opportunité donnée aux élèves adultes amateurs :

- D'aller plus loin dans leur qualité de travail,

- De déclencher des progrès techniques et musicaux rapidement,
- De travailler à l'équilibre : gestion du temps (échéance) et efficacité dans le travail

Plus largement, ce projet de concerts pédagogiques renforce les liens sociaux et culturels, en ce qu'il constitue une opportunité donnée aux élèves de l'association de vivre l'expérience d'une vie sociale responsabilisante, autour de leur pratique artistique.

Les responsables des associations concernées, se retrouveront en fin d'année scolaire au plus tôt et au mois d'octobre au plus tard, afin de déterminer les dates auxquelles l'ACMA participera à la saison musicale de l'AOPE.

Levallois, le 26 septembre 2024

Pour l'ACMA  
Virginie Tocanier  
Présidente d'honneur  
Représentante légale

Pour l'AOPE  
Marc Tenneroni  
Président

# ANNEXE 8 HISTORIQUE DES CONCERTS

## Événements réalisés entre la construction du temple et la création de l'AOPE

- Monsieur Alexandre Cellier (organiste du temple de l'Etoile, Paris) pour les inaugurations de 1913 et 1961.
- Marie-Louise Girod (organiste du temple de l'Oratoire du Louvre, Paris).
- Madame Violette Ley-Lepetit (organiste du temple de Pentemont, Paris).
- Monsieur Pierre Farago (organiste du temple d'Auteuil, Paris).
- Monsieur François Saint-Yves (organiste du temple de Passy, Paris).
- Monsieur Olivier Houette (organiste de la cathédrale de Poitiers)
- Monsieur Benjamin Stents (organiste de la basilique Saint-Rémi à Reims et à la cathédrale de Chartres)
- Monsieur Laurent Jochum (organiste à l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, Paris)
- Monsieur Charles Henri Laumini

## Concerts organisés depuis la création de l'AOPE, en juin 2020

- Le 20 septembre 2020, Concert d'orgue de JS Bach à Michel Legrand
- Le 5 décembre 2020, Concert « Orguespel » de Noël avec l'orgue et la Chorale Gospel Lewe4
- Le 19 septembre 2021, Concert d'orgue, violon, violoncelle et chant
- Le 14 novembre 2021, Concert orgue et chant : Musiques du monde
- Le 4 décembre 2020, Concert « Orguespel » de Noël avec l'orgue et la Chorale Gospel Lewe4
- Le 20 mars 2022, Quintette à vents des Troupes de Marine
- Le 12 mai 2022, Concert Conférence Claire Oppert « Le Pansement Schubert »
- Le 16 juin 2022, Ensemble Vocal de Neuilly
- Le 18 septembre 2022, Concert Hugue-notes
- Le 3 décembre 2022, Concert « Orguespel » de Noël avec l'orgue et la Chorale Gospel Lewe4
- Le 28 mai 2023, Concert de la classe d'orgue de Sylvie Mallet
- Le 10 juin 2023, Quintet à Cordes avec notamment la participation de Brice Le Clair,
- Le 11 juin 2023, Chœur Léger
- Le 25 juin 2023, Quintette à vents des Troupes de Marine
- Le 17 septembre 2023, Concert Hugue-notes
- Le 28 avril 2024, Ensemble à cordes : Musique française au 18ème siècle (Ensemble les Sauvages)
- Le 28 janvier 2024 Chœur Léger
- Le 14 mars 2024, Département de musique ancienne du conservatoire de Levallois-Perret
- Le 21 avril 2024, Concert Hephaestus Ensemble
- Le 23 mai 2024, Département de musique ancienne du conservatoire de Levallois-Perret
- Le 16 juin 2024, Chœur Léger et Kéorale

L'épidémie de la Covid 19 est venue contrarier les projets de l'AOPE au début de son existence.

# ANNEXE 9 PUBLIC POTENTIEL

Levallois-Perret a une population de 60000 habitants. Le potentiel de population à proximité s'élève donc à environ 450 000 habitants dans un rayon de 2,5 km.

- Levallois-Perret : 68 009
- Neuilly-sur-Seine : 59 267
- Clichy-sur-Seine : 58 916
- Paris XVII : 169 325
- Asnières : 89 662
- Voir carte du temple, dans un rayon de 2,5 km, ci-dessous.

## Moyens de transport

- Accès facile
- L'entrée du métro Anatole-France (ligne 3) est à une minute, à pied, du Temple. Le public parisien y a donc facilement accès.
- La station de bus du Pont de Levallois (lignes 94, 167, 238, 275, N16), est à une station de métro du Temple ou 7 minutes à pied, à 18 minutes en bus de l'Hôtel de Ville de Clichy ou de Neuilly sur Seine.
- Auditoire moyen : de 30 personnes en 2021 à environ 60 personnes en 2024, avec une prépondérance de personnes habitant la proximité immédiate du temple.

